



Contrat de
Transition
Écologique



CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Territoire du PETR BRIANÇONNAIS ÉCRINS GUILLESTROIS QUEYRAS

CHARTRE D'ENGAGEMENT

pour la transition écologique et solidaire du PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillemet et du Queyras

La présente charte est signée entre l'ensemble des partenaires, l'État, les collectivités, les entreprises et les associations, qui s'engagent dans la transition écologique du territoire, par le portage, la mise en œuvre et/ou le financement d'actions du contrat de transition écologique et solidaire.

« Le Contrat de transition écologique illustre la méthode souhaitée par le Gouvernement pour accompagner les collectivités : une co-construction avec les territoires qui font le pari d'une transition écologique génératrice d'activités économiques et d'opportunités sociales »

Emmanuelle WARGON, secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire

La France s'engage résolument dans une dynamique de transition écologique. Cet engagement s'est exprimé dans son action internationale conduite, notamment, dans le cadre des accords de Paris consécutifs à la COP 21 et du « One Planet Summit » organisé en décembre 2017 et septembre 2018 par le Président de la République. Le « Plan climat », porté par le Ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, vise à traduire cet engagement à tous les échelons du territoire. Les contrats de transition écologique en constituent l'un des piliers.

Les contrats de transition écologique, signés pour une durée de trois à quatre ans, donnent le signal d'une dynamique de long terme, associant toutes les parties prenantes déterminées à apporter leur contribution : État, collectivités territoriales, acteurs économiques et de la société civile.



Les acteurs du territoire définissent collectivement les orientations stratégiques pour impulser et accompagner une transition écologique du territoire, dans le cadre d'une démarche globale, associant des objectifs environnementaux, économiques et sociaux, déclinés en actions opérationnelles, concrètes.

Énergies renouvelables, économies d'énergie, nouvelles mobilités, développement et création de filières de formation professionnelle, reconversions industrielles, transformation des processus de production industriels et agricoles, alimentation bio ou en circuits courts et de proximité, restauration de milieux naturels, préservation des ressources en eau, économie circulaire, économie sociale et solidaire, biodiversité : tous les champs d'intervention susceptibles de faire émerger une transformation pérenne au service de la croissance verte peuvent intégrer la dynamique des contrats de transition écologique.

Le contrat de transition écologique et solidaire fait l'objet d'une co-construction entre État et collectivités, en lien avec l'ensemble des acteurs en particulier les entreprises. Il comprend un programme d'actions avec des engagements précis établis entre partenaires, avec des objectifs de résultat qui font l'objet d'un suivi et d'une évaluation.

Il revient aux collectivités concernées d'engager une réflexion, associant tous les acteurs du territoire, pour construire l'identité écologique et économique qui guidera leurs actions pour les années à venir. Les collectivités contractantes mobilisent l'expertise et l'ingénierie de leurs services pour l'élaboration et la mise en œuvre du CTES.

L'État, à travers une équipe nationale dédiée, ses directions d'administration centrale, ses services déconcentrés, ses établissements et opérateurs publics, accompagne cette démarche en mobilisant ses capacités d'expertise et d'ingénierie, en optimisant les processus d'instruction administrative et en facilitant l'accès aux financements.

Une attention est particulièrement portée aux partenariats avec les entreprises, invitées à porter ou participer aux projets du CTES, afin de contribuer à développer les compétences, les activités économiques et les emplois en lien avec la transition écologique.

La présente Charte, annexée au contrat de transition écologique et solidaire, est signée entre l'État et le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras, auxquels se joignent l'ensemble des organismes publics et privés partenaires des actions du CTES.



Les signataires de la charte :

La secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire

Emmanuelle WARGON

Le Président du PETA

La Préfète des Hautes-Alpes

Cécile BIGOT-DEKEYSER

Pierre LEROY

Le Président du Département des
Hautes-Alpes

Jean-Marie BERNARD

La Directrice Régionale de
l'ADEME Provence Alpes Côte
d'Azur

Gaëlle REBEC

La Directrice de la Caisse des
dépôts Provence Alpes
Méditerranée

Christelle ASSIE



Et l'ensemble des partenaires du CTES ci-après :

Le Président de la
Communauté de Communes
du Briançonnais

Gérard FROMM

Le Président de la
Communauté de Communes
du Pays des Ecrins

Cyrille DRUJON D'ASTROS

Le Président de la
Communauté de communes
du Guillestrois - Queyras

Max BREMOND

Le Maire de Briançon

Gérard FROMM

Le Maire de Villard St
Pancrace

Sébastien FINE

Le Maire de Risoul

Max BREMOND

Le Directeur du Parc national
des Ecrins

Pierre COMMENVILLE

Le Président du Parc naturel
régional du Queyras

Christian GROSSAN

Le conseil de développement
du PETR

Jacques DEMOULIN

Une membre du conseil
d'Administration de la SEVE

Francine DAERDEN

L'administratrice de
Environnement et solidarité

Françoise COUDERT

Le Directeur de Serre-
Chevalier Domaine skiable

Patrick ARNAUD



Le Directeur d'Alp'Services

Vincent ARIEY

Un représentant de la société
civile du Club climat du PETR

EXtruflex

Nicolas DOMENY

Le Directeur Général
de l'EDSB

Le Principal du Collège des
Garcins

Hervé BERTOCCHI

Une représentante du Club
Unis-verts du Lycée d'Altitude

Renaud RICHARD

Le directeur de Next Financial

Marc PLATON

La gérante de Total'p

Thaïs CORDIER

La Fondation Edith Seltzer

Ludovic ARNAUD

Natalia SERTOUR

David FAURE MATHIEU

Fait à Briançon, le 25 avril 2019.